Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 2 avril 2024 à 19 h 30 au lieu et heure habituels, une consultation publique sur la demande de dérogations mineures 2024-02 et 2024-03 pour la propriété sise au 82, rue de la Gare.

OBJET :

Faire deux demandes de dérogation mineure afin de permettre de déroger en marge latérale gauche et en marge avant.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 428-2014 EN CAUSE :

La dérogation mineure **2024-02** consiste à permettre de déroger sur l'exigence de la distance minimale en marge latérale gauche qui est de 2 mètres selon la règlementation et permettre une distance de 1,5 mètre.

La dérogation mineure **2024-03** consiste à permettre de déroger sur l'exigence de la marge avant qui doit être la moyenne des deux bâtiments déjà en place de chaque côté de la résidence à construire et d'autoriser une distance de 7 mètres afin de pouvoir permettre la construction de deux stationnements en marge avant comme le permet la règlementation.

CONDITIONS D'EXERCICES :

La demande de dérogation mineure ne porte pas sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol. La demande de dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme. La demande de dérogation mineure ne vise pas un immeuble situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

OPTIONS POSSIBLES ET CRITÈRES À CONSIDÉRER :

Prendre en considération le manque de logement à l'intérieur du périmètre urbain de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 2 avril 2024.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce septième jour de mars deux-mille-vingt-quatre.

La demande détaillée est disponible sur le site Web de la Municipalité (stanaclet.qc.ca) dans la section MUNICIPALITÉ/AVIS PUBLICS.

Donné à Saint-Anaclet-de-Lessard, ce 14 mars 2024.

Nadia Lavoie, directrice générale